
Extrait des délibérations de la société populaire de Franconville-la-Libre (Seine-et-Oise) détaillant ses célébrations pour la reprise de Toulon, lors de la séance du 15 pluviôse an II (3 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait des délibérations de la société populaire de Franconville-la-Libre (Seine-et-Oise) détaillant ses célébrations pour la reprise de Toulon, lors de la séance du 15 pluviôse an II (3 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 229-230;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34614_t1_0229_0000_6

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Séance du 15 Pluviôse An II

(Lundi 3 Février 1794)

Présidence de VADIER

I

La séance est ouverte par la lecture de la correspondance.

La société populaire de Franconville-la-Libre, celle de Doullens, l'agent national du district de Gonesse, les membres de la société montagnarde épurée de Mont-de-Marsan (1), annoncent à la Convention qu'il ont célébré la fête en mémoire de la prise de Toulon, au milieu des transports de la plus vive allégresse et des cris de *vive la République, vive la Montagne!*

Mention honorable, insertion au bulletin.

a

[*Franconville-la-Libre* (2), 14 niv. II. A la Conv.]
(3)

« Représentants,

Les habitants de Franconville-la-Libre réunis en assemblée populaire vous adressent leurs hommages. Votre énergie, votre courage font la gloire du peuple français et votre sagesse en assure le bonheur. Nous lisons vos décrets avec admiration, nous les applaudissons avec reconnaissance et nous les observons avec respect. Nous n'avons pas de curé, mais nous avons une municipalité dont le maire et tous les membres qui la composent ont mérité notre confiance et notre attachement : lorsque nous avons des chagrins, ils les partagent; des incertitudes, ils nous instruisent; des besoins, ils nous aident; du bonheur, ils sont heureux. Nous n'avons pas de temple; mais sous la voûte du ciel et sur un autel simple comme la vérité, nous offrons à la divinité quelques actions de bienfaisance et nous sommes persuadés que l'humanité, l'union, la vertu, sont aussi un culte qui peut plaire à l'être suprême. Les dimanches, nous n'avons plus de sermons, mais les jours de décade, notre maire et quelques autres habitants de la commune prononcent des discours sur quelques points de cette morale simple, pure et sévère qui nous apprend à juger ce qui est bien, à éviter ce qui est mal, à préférer ce qui est juste; quand on en aime les principes, on en écoute les préceptes, et le langage de la vérité a toujours les succès de la confiance

(1) Et non Montauban. Voir ci-après 1d P.V., XXXI, 340.

(2) Seine-et-Oise.

(3) C 292, pl. 938, p. 3. Résumé dans Bⁿ, 15 pluv. Mention dans *Mon.*, XIX, 387; *J. Sablier*, n° 1117.

qu'elle inspire. Nous vous envoyons l'extrait du registre de nos séances, il contient les détails de notre fête de l'adoption du décadi 30 frimaire. Les actes de bienfaisance doivent être connus et publiés; le désir de les imiter suit de près le plaisir de les entendre. Nous avons célébré aussi la fête de la Victoire pour la prise de Toulon, elle nous rappelle les obligations que nous avons à nos braves défenseurs et nous acquittons cette dette sacrée en cultivant leurs champs, en honorant leurs pères et en faisant tout ce qui dépend de nous pour l'affermissement de la République une et indivisible. C'est pour la gloire que nous vous invitons, Représentants à rester à votre poste. La confiance vous nomma, la reconnaissance vous nomme encore, jouissez de vos succès, de vos travaux, et le bonheur du peuple français sera votre récompense. Salut et respect. »

VILLETERQUE, LECLERC, LOUVROY.

[*Extrait des délibérations de la Sté populaire*, 3 niv. II] (1)

On doit reconnoître dans toutes les occasions, le caractère qui distingue une nation libre et qui est digne de l'être. Ses principes sont sévères et ses mœurs sont douces. Ses fêtes sont toujours le triomphe de la vérité et un hommage à la raison.

Nous avons élevé un autel à la Patrie, mais ce n'est point par des cérémonies insignifiantes que nous l'avons consacré. La bienfaisance, l'union sont les avantages de la Liberté, et tout ce qui est destiné à en retracer les vertus doit en avoir le langage.

Je vais parcourir rapidement tous les détails de la fête célébrée ici décadi 30 frimaire dernier.

Les députations de la Commune de Paris, des communes voisines et les autorités constituées de Franconville se réunirent à nous dans la salle de nos séances.

Le cortège, rassemblé ensuite près l'autel de la Patrie, se mit en marche dans l'ordre suivant. La musique, la garde nationale d'Ermont et de Franconville, composée des jeunes-gens de la première réquisition actuellement à Pontoise. Les enfans, les vieillards, la municipalité, le comité de surveillance, la gendarmerie nationale, les bustes de Marat et Lepeletier, les députés de la Commune de Paris et des communes voisines, la déesse de la Liberté dans son char entouré de jeunes citoyennes vêtues de blanc et parées du

(1) C 292, pl. 938, p. 4. Imprimé 2 p.

ruban tricolore; les membres de la société et les citoyens et citoyennes de la commune, fermoient le cortège.

L'air retentissoit des chants du patriotisme, et à chaque station le président de la société, en retraçoit les devoirs, et proclamoit les nouvelles dénominations des rues. Ces nouveaux noms, qui rappellent des hommes illustres ou des vertus sembloient renouveler la commune de Franconville et lui donner encore plus de droit au titre de Franconville-la-Libre, qu'elle a obtenu et qu'elle mérite. C'est ainsi, Républicains, que dans nos fêtes et dans nos victoires, chaque pas de la liberté doit laisser la trace de la vérité et de la raison.

Près de l'autel de la Patrie, la déesse de la Liberté descendit de son char : elle conduisoit à l'autel un jeune orphelin, de la figure la plus intéressante, et qui devoit, en ce jour, recevoir de l'adoption, le bonheur d'embrasser un père et une mère qu'il n'obtint pas de la nature.

La jeune citoyenne qui représentoit la déesse étoit assise sur l'autel, et cet aimable enfant étoit à ses pieds. Des discours dignes de la Liberté furent prononcés et vivement applaudis. Le maire, qui avoit choisi pour texte : *Le citoyen naît, vit et meurt pour la Patrie*, développa avec énergie les bienfaits de la Liberté, ses devoirs et ses droits; enfin ce discours, écrit avec chaleur, fut écouté avec enthousiasme; mais ne faisons ici l'éloge d'aucun individu : de vrais Républicains se contentent de mériter des éloges et ne veulent pas les entendre. Le jeune orphelin reçut du député de la Commune de Paris le nom de Guillaume Tell. Et qu'il fut doux et attendrissant pour les spectateurs l'instant où cet enfant adopté par le bienfaisant Hemmeri et son épouse, se jeta dans les bras de son nouveau père, et pencha son joli visage sur le sein de cet homme respectable et vivement ému. Un cri de sensibilité s'éleva dans l'assemblée, et tous les yeux étoient mouillés de larmes.

O bienfaisante adoption ! tu répars les torts, ou les oublis de la nature; tu réunis les devoirs de la piété filiale à ceux de la reconnaissance; tu promets un père à l'infortuné; un fils à celui qui, jouissant tristement des dons de la fortune, n'espéroit plus le bonheur d'être père.

Des hymnes à la liberté et à l'adoption furent chantés sur l'autel de la Patrie et dans la salle des séances de la société. Cette heureuse journée fut terminée par un repas fraternel, des chansons et des danses.

Dans toutes ses fêtes un peuple libre doit célébrer l'humanité; on obtient la liberté par le courage, mais on ne la mérite que par des vertus. Le peuple françois après avoir été la terreur de l'Europe, doit aussi en devenir le modèle. On dira : les François méritent la liberté, puisqu'ils honorent la bienfaisance.

HYMNE A L'ADOPTION

AIR : *Allons enfans de la Patrie*

ETRE infini ! l'homme t'adore
Sous mille cultes imposteurs :
Il en est un seul qui t'honore,
Celui des vertus et des mœurs. (bis)
Loin de nous cette indifférence,
La honte de l'humanité :
On plaît à la Divinité,
En imitant sa bienfaisance.

Célébrons ce beau jour avec solennité,
Chantons (bis) l'adoption, la paix, la liberté

Nous consacrons en ta présence
Les devoirs de l'adoption;
Et le jour de la bienfaisance
Est la fête de la Raison. (bis)
Peut il en être une plus belle ?
Un jeune Enfant infortuné,
Se voit enfin environné
Par une famille nouvelle.

Célébrons ce beau jour, etc., etc.
HEMMERI dont l'ame attendrie
A mérité ce doux moment,
Va sur l'autel de la patrie
Prononcer un nouveau serment. (bis)
Sa bienfaisance tutélaire
Sauva cet Enfant du malheur,
Il en étoit le protecteur,
Il promet d'en être le père.

Célébrons ce beau jour, etc., etc.
CANDAS (présid.).

b

[Doullens, 23 niv. II] (1)

« Citoyens représentants,

A la nouvelle de la conquête de Toulon, notre commune a retenti des cris de Vive la République, Vivent les héros de Toulon.

Une fête civique pour le dix du présent mois de nivôse a été arrêtée, conformément à votre décret.

Cette fête a été célébrée avec tous les transports de la joie et de l'allégresse que devoit inspirer un triomphe aussi éclatant et aussi décisif pour la cause de la Liberté.

Auguste Montagne, d'où sont partis les foudres qui ont exterminé jusqu'à présent les divers ennemis de la République. Tu accrois chaque jour ta gloire dont l'aurore seule t'a acquis l'immortalité. Semblable au soleil, tu ne termineras ta carrière que quand tes rayons auront parcouru l'univers et que la liberté et l'égalité seront aussi reconnus que l'Existence du Soleil même dont tu es l'égle dans le monde politique. S. et F.

DEGNET (présid.), COPPIN (secrét.), SANTERRE (secrét.), DESOMBRES (secrét.).

c

[Gonesse, 24 niv. II. au présid' de la Conv.] (2)

« Citoyen,

L'administration du district de Gonesse est à la hauteur des circonstances orageuses où se trouve la patrie; elle s'occupe sans relâche de la vente des biens d'émigrés; elle a été une des premières en mesure à cet égard. Différents objets estimés par des experts intelligents 7.500 l. ont été adjugés à une moitié en sus de cette valeur.

Elle a arraché des temples ces hochets de la superstition qui n'y étoient cumulés que par ostentation et pour tenir le peuple françois sous

(1) C 292, pl. 938, p. 12. Résumé dans Bⁱⁿ, 15 pluv.

(2) C 290, pl. 920, p. 28.